

Commune de Vis en Artois
DE_2024_009

Séance du mercredi 13 mars 2024

Membres en exercice
: 15
Présents : 14
Votants: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 04 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 15 - **Contre** :
0 -
Abstentions : 0

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Secrétaire de séance:
Julie VERMEESCH

Procurations: Laurence DERON

Absents Excusés:

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE DU LOGEMENT 2
PLACE JULES VISEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a fait établir plusieurs devis à différentes entreprises et a analysé techniquement et financièrement les différentes offres: La commission a émit un avis favorable à la proposition de l'entreprise EXIM.

DEVIS N°1:

ENTREPRISE ALPES CONTROLE : 3240.00€TTC.

DEVIS N° 2:

ENTREPRISE EXIM : 1560.00€TTC.

Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EXIM pour un montant de 1560.00€TTC pour effectuer le diagnostic amiante du logement sis 2 Place Jules Viseur à VIS EN ARTOIS et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 13 mars 2024
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2024 062-216208645-20240313-DE_2024_009-DE